

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N ° 058_2024

Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil, vingt-quatre
Le seize décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence M. Philippe BLERVAQUE, premier adjoint, en suite de convocation en date du 11 décembre 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Mme Catherine WILLEMS (arrivée à 19h25) Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Sandrine BILLIAU, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY.

Étaient excusé(e)s : Mme Jocelyne Durut, ayant donné procuration M. Philippe BLERVAQUE. Mme Virginie VASSEUR, ayant donné procuration à Catherine WILLEMS. Mme Domitille DENEUVILLE, ayant donné procuration à Brigitte DELANNOY.

Secrétaire de séance : M. Eddy Rolin

Fin de la séance : 20h

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :



OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

VU :

Le Code général des collectivités territoriales ;

L'instruction budgétaire et comptable ;

Le budget primitif 2024 de la Ville ;

La délibération du 29 mars 2024 portant sur le vote du budget primitif 2024 de la Ville ;

CONSIDERANT que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif ;

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Au chapitre 012 - « Charges de personnel » : -4000,00 € au compte 6411
- Au chapitre 012 - « Charges de personnel » : + 4000,00 € au compte 6218
- Au chapitre 012 - « Charges de personnel » : - 20,00 € au compte 6411
- Au chapitre 012 - « Charges de personnel » : + 20,00 € au compte 6211
- Au chapitre 012 - « Charges de personnel » : - 3500,00 € au compte 6411
- Au chapitre 012 - « Charges de personnel » : +3500,00 € au compte 6450
- Au chapitre 012 - « Charges de personnel » : -1100,00 € au compte 6411
- Au chapitre 012 - « Charges de personnel » : +1100,00 € au compte 633
- Au chapitre 012 - « Charges de personnel » : -1500,00 € au compte 6411
- Au chapitre 012 - « Charges de personnel » : +1500,00 € au compte 6470

SECTION INVESTISSEMENT :

- Au chapitre 23 - « immobilisations en cours » : - 110 000,00 € au compte 231
- Au chapitre 21 - « immobilisations corporelles » : + 110 000,00 € au compte 2151

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-Adjoint

Et après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de :

(13 voix POUR)

AUTORISER la décision modificative n° 1 du BP 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Philippe BLERVAQUE

Premier Adjoint au Maire d'HAVERSKERQUE

